

DGALN / DEB / GR.				
25 AVR. 2014				
ARRIVÉE				
	A	I	Cir	CC
SD				
AdSD				
GR1				
GR2	o			
GR3				
GR4				

R G → JFO
YLR

Pourrais je
savoir comment
est demandé le
permis exclusif
de recherche d'or
à PER &
IAMGOLD

SAS au Capital de 5,290,000 €
PK 6.5 Route de Montjoly, BP1015
97343 Cayenne CEDEX, Guyane Française
T (+594) (0) 594 385 404 F (+594) (0) 594 385 413
Wwww.iamgold.com Einfo@iamgold.com
RCS Cayenne Siret 40220715300048

Marie-France Bugnon, géo., MSc
Généraliste Exploration

Le Ministre du Redressement Productif
Généraliste de l'Aménagement du Logement
Culture
de l'Eau et de la Biodiversité
de la gestion et de la législation des
ressources minérales non énergétiques (GR2)

DGALN / DEB / GR2		
Ressources minérales		
29 AVR. 2014		
ARRIVÉE		
A: YLR	I:	C:

2014-GR2-AM3

Paris-La-Défense Cedex

Objet : Demande de permis exclusif de recherches « Orapu » en Guyane

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je soussigné, Madame Marie-France Bugnon, dûment mandatée et agissant en ma qualité de Directrice Générale Exploration pour la Société IAMGOLD France SAS, dont le siège social est situé à Rémire Montjoly (Pk 6.5 Chemin Poupon, 97354) en Guyane Française (973),

Ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite Société, l'octroi d'un Permis Exclusif de Recherches de mine d'or portant sur le département de la Guyane (973) et la commune de Roura.

Les substances faisant l'objet de la demande sont l'or et les métaux connexes.

Le permis de recherches en cause est sollicité pour une durée de 5 années, et conserverait le nom de « permis Orapu ».

Ce permis serait valable à l'intérieur d'un polygone délimité par les coordonnées UTM suivantes :

Sommet	Coordonnée UTM : X	Coordonnée UTM : Y
A	347 247.15	499 794.26
B	349 247.15	499 794.26
C	349 247.15	494 794.26
D	347 247.15	494 794.26

Le périmètre ainsi défini englobe une superficie totale de 10 km².

A l'appui de ma requête, je vous prie de trouver dans la pièce I : *Identification du demandeur* du dossier complet original de la présente demande de Permis Exclusif de Recherche PER les pièces suivantes :

- Une identification complète de la société IAMGOLD ;
- Les titres miniers dont IAMGOLD est titulaire et ceux pour lesquels des demandes sont en cours d'instruction ;
- Un exemplaire certifié conforme des statuts de la société ;
- Une expédition de l'acte de constitution de la société.

Je vous prie également de trouver ci-joint les documents suivants, conformément à l'Arrêté du 28 juillet 1995 :

- Un mémoire technique ;
- Un programme des travaux et engagements financiers ;
- Les documents cartographiques ;
- La notice d'impact ;
- Les capacités techniques de la société IAMGOLD ;
- Les capacités financières de la société IAMGOLD.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 28 juillet 1995, j'envoie des copies de la demande à Messieurs le Préfet de la région Guyane, ainsi qu'à Monsieur le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guyane.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur Ministre d'Etat, l'expression de nos meilleures salutations.

Fait à Rémire- Montjoly, le 16 Avril 2014



Directrice Générale Exploration
IAMGOLD France